

**Avis de vacance de la fonction de Directeur/trice de l'IFS
Université Lumière Lyon 2**

La fonction de directeur/trice de l'IFS sera vacante à compter du 13/01/2021. Les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L. 713-9 du Code de l'Éducation et aux dispositions statutaires en vigueur.

Aux termes de l'article 8 des statuts de l'IFS:

« Parmi les enseignants ou assimilés ayant vocation à enseigner à l'Institut, le Conseil élit à la majorité absolue des membres le composant, un.e directeur/trice dont le mandat de 5 ans est renouvelable une fois ».

Les lettres de candidatures seront accompagnées d'un curriculum vitae et éventuellement d'une profession de foi.

Elles seront adressées par courrier électronique à Mme Carole GIRAUDET, responsable administrative et financière de l'IFS (carole.giraudet@univ-lyon2.fr) **au plus tard le lundi 11 janvier 2021 à 17h00.**

Le mandat du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice prendra effet **le 16 janvier 2021.**

Diffusion de l'appel à candidatures	11 décembre 2020
Date limite de dépôt de candidatures	11 janvier 2021 à 17h00
Élection en Conseil de l'IFS	15 janvier 2021

Renseignements :

Carole GIRAUDET, Responsable administrative et financière de l'IFS
courriel : carole.giraudet@univ-lyon2.fr
8 04.78.69.71.73

Diffusion:

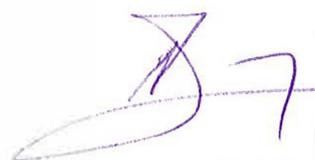
- Membres du Conseil de l'IFS
- Personnels enseignants de l'Université Lyon 2
- Affichage au sein de l'IFS (affichage papier et sur le site internet de la composante)
- Site internet de l'Université

Textes de références :

- Code de l'Éducation - article L. 713-9
- Statuts de l'IFS approuvés par le Conseil d'administration de l'Université.

Fait à Lyon, le 10 décembre 2020

La Présidente de l'Université


Nathalie DOMPNIER
